

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai, le Conseil municipal de la Commune de L'Aiguillon-sur-Mer (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30 à la Salle Polyvalente, sous les présidences Monsieur Maurice MILCENT (Maire sortant), Madame Josiane PACTAT-LAFAYE (Doyenne de l'Assemblée) et de Monsieur Jean-Michel PIEDALLU, nouveau Maire.

Date de convocation : 19 mai 2020

Membres en exercice : 19

Membres présents : Jean-Michel PIEDALLU, Claude BALVAY, Marc BANACH, Béatrice PAULIN, Fabien SURY, Christel DELAVEAU, Josiane LAFAYE, Philippe PLISSON, Bruno VIVIER, Antony BEDOUET, Didier PLAIRE, Dolores PAITRAUD, Fleur EVENO, Valentin LARCHER, Angèle BOURRIEU, Sylvie FRADIN, Jean-Lou GUDEFIN, Bruno OUVRARD et Pauline ROBINEAU

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Maire ;
- Fixation du nombre de postes d'Adjoints ;
- Election des Adjoints.

Monsieur le Maire sortant ouvre la séance à 18h35 et réalise l'appel des conseillers.

ÉLECTION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le quorum étant atteint, Madame Angèle BOURRIEU est désignée secrétaire de séance (article L2121-15 du C.G.C.T).

Monsieur le Maire sortant cède la Présidence à Madame Josiane PACTAT-LAFAYE, doyenne des Conseillers municipaux.

ÉLECTION DU MAIRE

Conformément au C.G.C.T, Madame Josiane PACTAT-LAFAYE procède à l'élection du Maire conformément au C.G.C.T. Messieurs Jean-Marc BANACH et Jean-Lou GUDEFIN sont désignés assesseurs par l'Assemblée.

Deux Conseillers municipaux proposent leur candidature au poste de Maire : Monsieur Jean-Michel PIEDALLU pour la liste « L'Aiguillon avec vous » et Madame Sylvie FRADIN pour la liste « Vivons L'Aiguillon ».

Les résultats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Michel PIEDALLU : 15 voix ;
- Madame Sylvie FRADIN : 4 voix.

Monsieur Jean-Michel PIEDALLU est élu Maire de L'Aiguillon-sur-Mer.

Madame Josiane PACTAT-LAFAYE cède la Présidence à Monsieur Jean-Michel PIEDALLU.

QUESTION 20-05-044 : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Vu l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de L'Aiguillon-sur-Mer étant de dix-neuf (19), le nombre des adjoints ne peut pas dépasser cinq (5).

Monsieur le Maire propose de créer cinq (5) postes d'adjoints au Maire.

Après avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE CRÉER** cinq (5) postes d'adjoint au Maire ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces cinq (5) adjoints au Maire.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19			

ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire procède à l'élection des Adjoints.

Deux listes de Conseillers municipaux proposent leur candidature au poste d'Adjoints :

- Pour la liste « L'Aiguillon avec vous » : Madame Claude BALVAY, Monsieur Marc BANACH, Madame Béatrice PAULIN, Monsieur Fabien SURY et Madame Christel DELAVEAU ;
- Pour la liste « Vivons L'Aiguillon » : Monsieur Jean-Lou GUDEFIN, Madame Pauline ROBINEAU et Bruno OUVRARD.

Les résultats sont les suivants :

- Liste « L'Aiguillon avec vous », tête de liste Madame Claude BALVAY : 15 voix ;
- Liste « Vivons L'Aiguillon », tête de liste Monsieur Jean-Lou GUDEFIN : 4 voix.

Madame Claude BALVAY est élue 1^{ère} Adjointe, Monsieur Marc BANACH est élu 2^{ème} Adjoint, Madame Béatrice PAULIN est élue 3^{ème} Adjointe, Monsieur Fabien SURY est élu 4^{ème} Adjoint et Madame Christel DELAVEAU est élue 5^{ème} Adjointe.

SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION

Monsieur le Maire, Madame Angèle BOURRIEU (Secrétaire), Madame Josiane PACTAT-LAFAYE (doyenne), Monsieur Marc BANACH (Assesseur) et Monsieur Jean-LOU GUDEFIN (Assesseur) signent le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints.

INFORMATION(S) MUNICIPALE(S)

- Date prévisionnelle du prochain Conseil municipal : mardi 2 juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,

Angèle BOURRIEU



Le Maire,
Jean-Michel PIEDALLU

